

se voir accuser de suffisance. Pourquoi le genre de livre que préconise telle personne serait-il préférable à tout autre genre de livre. Mais je n'aborderai pas cette question ni celle de la censure. J'ai eu maille à partir avec le ministre du Revenu national à cet égard il y a quelque temps, sans trop de succès. Il est un point cependant, que je tiens à souligner, même s'il s'écarte un peu du reste de mon discours. Je m'intéresse surtout aux livres pour nos jeunes gens. Fait déplorable, si l'on donne 25c. ou 30c. à un écolier, garçon ou fillette, il ne pourra se procurer à ce prix qu'un seul genre de livre. A cet égard, nous sommes bien en arrière de la mère patrie et, en ce moment, je parle des îles britanniques. Nous sommes bien en arrière d'eux en ce qui concerne les librairies et les livres disponibles, surtout ceux qui conviennent à la jeunesse. Dans presque tous les quartiers d'affaires de n'importe quelle ville de Grande-Bretagne, et plus particulièrement d'Écosse, on trouve des librairies et des magasins qui vendent des livres usagés. Un grand nombre de gens examinent les livres et en apportent à la maison. A mon avis, et mon opinion ne vaut peut-être pas grand chose, le genre et la qualité des livres disponibles dans ces magasins sont de beaucoup supérieurs à ceux qu'on peut se procurer dans des magasins analogues du Canada.

Je pense que ces quelques réflexions peuvent être utiles. Je voudrais mentionner une ou deux questions relatives aux vœux formulés par la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada. On a cité de nombreux extraits de son rapport pour prouver à peu près n'importe quoi. Il n'y a pas très longtemps, lorsqu'il s'est agi de la bibliothèque du Parlement, nous avons parlé des qualités que doit posséder le personnel des bibliothèques et surtout des bibliothèques nationales, sur lesquelles le Gouvernement ou la commission exerce une certaine autorité. Je me permets d'appeler votre attention sur le troisième vœu, qui se trouve sous la rubrique des bibliothèques fédérales, à la page 380 du rapport, où on signale que pendant plusieurs années la bibliothèque du Parlement s'est trouvée dans une situation désavantageuse, du fait que les membres de son personnel n'avaient pas les aptitudes académiques nécessaires.

Je suis très heureux de constater qu'un grand nombre de nos étudiants les plus brillants se lancent dans la profession de bibliothécaires; j'estime que c'est significatif. J'espère qu'il y en aura un plus grand nombre qui suivront leur exemple. J'aimerais qu'on établisse un régime de bourses, s'il n'y a pas d'autres moyens. Hier nous avons entendu une demande d'aide à la formation d'un autre

excellent groupe professionnel, les infirmières; je souhaite qu'on accorde de l'aide à la formation de ces gens, étant donné que nous espérons, en vertu de notre régime de bibliothèque nationale, étendre nos installations bibliothécaires.

Je ne voudrais pas retarder la Chambre en citant ce paragraphe, mais je tiens à le consigner au compte rendu, afin que les intéressés qui liront ceci puissent se reporter à ce volume et prendre connaissance des vœux exprimés, selon lesquels les bibliothécaires devraient posséder des aptitudes professionnelles spéciales. Voici le paragraphe 4, des vœux, consigné à la page 381:

Étant donné que la Bibliothèque du Parlement est, en ce moment, la seule qui, au Canada, soit de quelque façon comparable aux bibliothèques nationales d'autres pays, il importe particulièrement, nous semble-t-il, qu'elle soit en mesure de maintenir des normes de services convenables dans toutes ses divisions.

Le rapport avait traité à la bibliothèque parlementaire; on a inséré ce petit paragraphe afin de démontrer que, de l'avis de la commission, lorsqu'une bibliothèque nationale serait créée, il conviendrait qu'elle soit assujétie aux mêmes dispositions.

Ce point m'a intéressé puisqu'il confirme ce que j'ai dit il y a un instant, savoir que la bibliothèque pourra également rendre des services précieux et immédiats à toutes les bibliothèques canadiennes et leur fournir en même temps un guide bibliographique. Je présente cette idée sous forme d'une question; j'aurais pu attendre plus tard mais j'espère que le ministre en prendra note. Voici le texte de la neuvième recommandation de la Commission; elle se trouve à la page 384:

Les diverses mesures prises en vue de nommer une Commission consultative de la Bibliothèque nationale, d'établir un Centre bibliographique et de dresser un catalogue d'ensemble et des recueils bibliographiques seraient, sauf erreur, préparatoires à la création d'une bibliothèque nationale.

Voici ce que je veux savoir. Quels ont été les progrès réalisés dans le sens indiqué par cette recommandation? Je pourrais m'étendre longuement sur la question mais, à l'étape où nous en sommes, il est peut-être préférable que je m'en abstienne. Comme le ministre l'a donné à entendre, mon discours n'a peut-être pas beaucoup d'importance. Je tiens à souligner, en mon nom personnel et sans doute aussi au nom de mon parti et assurément de mon chef, que l'homme ne vit pas que de pain. Nous attachons de la valeur aux choses culturelles bien que les choses matérielles et physiques soient importantes. A mon avis, l'établissement d'une bibliothèque nationale est une des plus excellentes mesures que le Gouvernement ait pri-